



COMMUNE DE LUSSAC
Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 033-213302615-20230613-2023_06_12_028-DE

N
En Exécution : 14
Présents : 10
Votants : 10 + 4
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_06_12-028

Objet : Validation du FDAEC 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le 12 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 2 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M MAMERT Jean-Michel, M BOUDOT Vincent, M. PIARDET René, Mme PIARDET Corinne, M. DELAIRE Claude, Mme FORESTIER Nathalie, M. GATINEL Didier, Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. BRINGART Christophe, Mme BOUCHE Coralie, M. VILAIN Paul, Mme LAGARDE Dominique

Exclus :

Procurations : M. BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie, Mme BOUCHE Coralie à Mme BITARD Céline, M. LAGARDE Dominique à M. GATINEL Didier, M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour 2023, Madame le Maire explique que la commune bénéficie d'une subvention de 15 600 € au titre du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC). Les modalités de calcul restent les mêmes que l'année passée, un mode de répartition par critères du département (population, coefficient de solidarité) en lissant les effets de la hausse et de la baisse.

Madame le Maire explique qu'elle souhaite présenter une demande de subvention au titre du FDAEC 2023 pour :

- l'achat de jeux pour l'aire de loisirs
- la réfection d'un court de tennis
- l'achat d'une chambre froide pour l'école
- le remplacement du rideau métallique de la mairie
- l'achat d'une débroussailleuse thermique
- l'achat d'ordinateurs pour l'école



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 033-213302615-20230613-2023_06_12_028-DE

En exercice: 14

Présents : 10

Votants : 10 + 4

Absents : -excusés : 4

Procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le plan de financement sur la base de :

- Autofinancement..... 7 987.88 €
- Subvention du département de.....15 600.00 €
- Total HT..... 19 706.57 €
- Total TTC.....23 587.88 €

- SOLLICITE une subvention du département de 15 600 € dans le cadre du FDAEC.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention

Fait à Lussac,
le 12/06/2023

Le Maire,
Dorothee BRETON

